



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le neuf décembre à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du trois décembre deux mille vingt quatre, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024BC7-8-104

OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Aide à l'immobilier d'entreprise

SCI 3 CJR / SAS J ET S BAZARLAND À VALENCE D'AGEN

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard a donné pouvoir à Pascal BENOIT et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs RATTO Stéphan, MERIEL Guy

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Bruno DOUSSON a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2024BC7-8-104

OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Aide à l'immobilier d'entreprise

SCI 3 CJR / SAS J et S BAZARLAND à Valence d'Agen

La Communauté de Communes des Deux Rives est sollicitée pour un dossier de demande d'aide à l'immobilier d'entreprise déposé conjointement auprès de nos services de la Communauté de Communes par accusé de réception en date du 11 Octobre 2024 et ayant reçu un avis favorable de la 1ère commission économie du 13 Novembre 2024.

Comme le prévoit le nouveau dispositif d'aides à l'investissement immobilier des entreprises de la Communauté de Communes des Deux Rives, par décision du conseil communautaire du 18 Janvier 2021, nous devons nous prononcer en tant que chef de file en matière d'aide à l'immobilier, en faveur de cette demande.

Le bureau communautaire ayant de plus délégation pour l'attribution individuelle des aides, le Président présente donc le projet concerné.

Présentation du projet :

La SAS J. et C. BAZARLAND a repris le fonds de commerce du magasin BAZARLAND à Valence D'Agen le 15 Mars 2024, avec 3 salariés permanents (2,5 équivalents temps plein) ses nouveaux co-gérants, Mme Joelle CUGNET et Mr Cyril ROUSSEAU ayant de plus embauché un contrat d'apprentissage vente depuis l'été 2024.

En parallèle, ses nouveaux gérants, ont concrétisé à compter du deuxième trimestre 2024 leur projet d'investissement immobilier, avec la constitution de la SCI 3 CJR, l'acquisition des locaux professionnels et des travaux de rénovation.

Coût prévisionnel HT éligible au dispositif d'aide à l'immobilier :

Montant total de dépenses HT éligibles : 623 829,47 €

- Achat des locaux : 490 000,00 €
- Honoraires et frais : 33 288,34 €
- Maître d'oeuvre : 2 500,00 €
- Maçonnerie : 23 135,00 €
- Isolation : 17 972,62 €
- Peinture : 10 576,51 €
- Electricité : 43 907,00 €
- Travaux d'aménagements extérieurs : 2 450,00 €

Plan de financement

- Financement du projet par prêt bancaire et sur les Fonds Propres,
- Aide à l'immobilier d'entreprises sollicitée auprès de notre Communauté De Communes Des Deux Rives et recevable à hauteur du taux maximum d'aides publiques à l'immobilier de 20 % soit un montant prévisionnel de 124 765,89 €,

Etant chef de file en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise, il est important pour le développement économique de notre territoire, de soutenir ce projet sur les Deux Rives avec notre participation financière à hauteur de 124 765,89 €.

La commission économie – artisanat – commerce – emploi – formation en date du 13 novembre 2024, présidée par Christiane LECORRE, a donné un avis favorable à ce dossier.

Le Président propose donc :

- d'approuver le soutien financier à hauteur de 124 765,89 € à la SAS J. et C. BAZARLAND à VALENCE D'AGEN,
- de lui donner délégation ou à son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver le soutien financier à hauteur de 124 765,89 € à la SAS J. et C. BAZARLAND à VALENCE D'AGEN,
- de donner délégation au Président ou à son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

Fait à Valence d'Agen, le 9 décembre 2024
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 10 décembre 2024

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de LAMAGISTERE

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives

Bruno DOUSSON



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le 17 DEC. 2024

Affiché sur le panneau des annonces légales le 17 DEC. 2024

AR Préfecture

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE - SCI 3 CJR : SAS J ET S BAZARLAND A VALENCE D'AGEN

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20241209-2024BC7_8_104-DE

Numéro d'acte : 2024BC7_8_104

Date de décision : 09/12/2024

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-8-0-0-0 (Finances locales / Fonds de concours)

Fichier acte : 2024BC7-8-104 POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AIDE IMMO BAZARLAND.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 17/12/2024 15:53:35

Date de réception de l'AR : 17/12/2024 15:53:52